

La Charte du Randonneur



LA CHARTE DU RANDONNEUR :

- ① En rando, je ne laisse rien derrière moi. ② Avec les troupeaux, je ne m'approche pas trop. ③ Bien randonner, c'est aussi partager le sentier. ④ S'informer, c'est déjà protéger. ⑤ Le bon chemin, c'est celui qu'on respecte. ⑥ Passer incognito pour respecter les animaux. ⑦ L'étincelle c'est dans les yeux, pas dans les feux. ⑧ Le plus beau trésor, c'est celui qu'on admire encore. ⑨ Dans le calme, la nature se dévoile.

Découvrez
la charte du
randonneur



Si vous souhaitez nous soutenir, faites un don sur Esprit rando (fonds de dotation créé par la FFRandonnée) afin de soutenir des projets liés à l'environnement, l'aménagement, la santé et l'inclusion.

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre (FFRandonnée) œuvre pour le développement de la randonnée pédestre en France, tant pour sa pratique sportive, la sauvegarde de l'environnement, le tourisme et les loisirs. Reconnue d'utilité publique et reposant sur l'implication de 20 000 bénévoles (dirigeants associatifs, animateurs et baliseurs-collecteurs), la FFRandonnée valorise trois activités majeures : la pratique de la randonnée, l'aménagement des itinéraires GR®, GR® de Pays et PR ainsi que la réalisation de topoguides®.

